



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-221 / FORMATION EN SIGNALISATION ROUTIÈRE- STAFF VOIRIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-206 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 6 mai 2024 autorisant la direction générale à assurer le suivi pour la formation en signalisation du staff de la voirie;

CONSIDÉRANT le suivi effectué auprès de la direction régionale du centre du Québec de la MAMH et la correspondance responsive de cette dernière;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue auprès de Signaleur Routier / APSAM

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation des 3 employés affectés à la voirie municipale à prendre part à la formation sur la signalisation routière avec Signaleur / APSAM ;
- **D'ACCEPTER** de payer les frais de participation à raison de 317.33\$ par participant taxes incluses soit un montant de total de 951.99\$
- **D'IMPUTER** ce coût à la ligne budgétaire 02-320-00-454

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 5 juin 2024.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

